



pollutec
ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 

Built by
RX In the business of
building businesses

POLLUTEC.COM



En association avec



Les CEE, un levier de compétitivité dans l'industrie et le tertiaire

- **Pollutec - Lyon Eurexpo**
- **11 Octobre 2023**



Sommaire

1 Présentation du dispositif

2 Les fiches standardisées Industrie

3 Les fiches standardisées Tertiaire

4 Les Opérations Spécifiques

5 Le programme PACTE Industrie

6 Où trouver l'information?



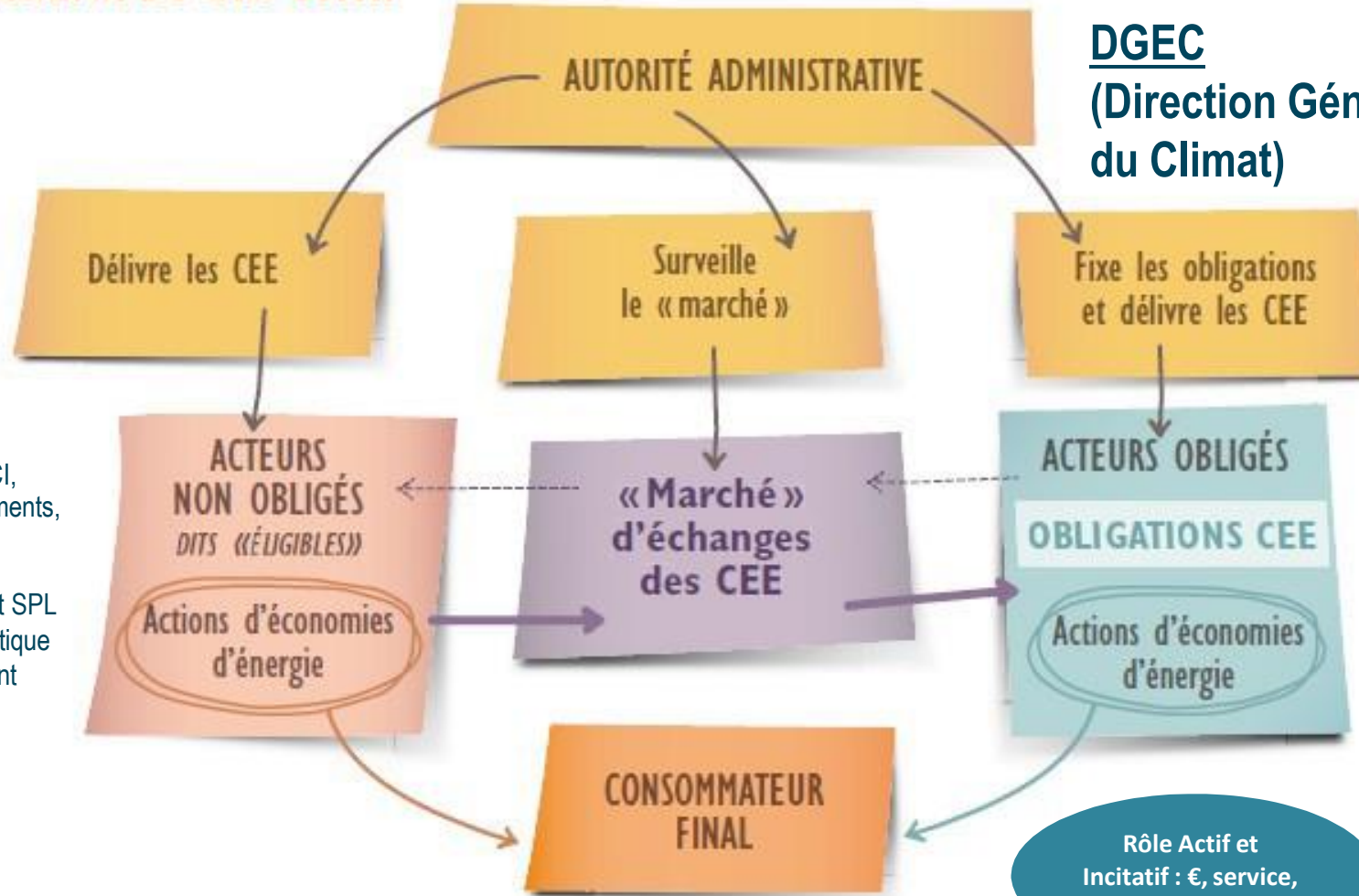
Les CEE, un dispositif réglementaire dédié à l'Efficacité Energétique

- ❖ Les Certificats d'économies d'énergie (CEE) ont été créés en **2005**
- ❖ Par période de 3 ans à 4 ans, l'Etat impose,
 - **Aux fournisseurs/distributeurs d'énergie (Obligés) :**
Électricité, gaz, chaleur/froid, fioul domestique, carburant automobile
 - **De réaliser un certain volume d'économies d'énergie (obligation)**
Auprès des consommateurs finaux : les bénéficiaires – ménages, collectivités, entreprises, agriculteurs...
 - Ces économies d'énergie sont matérialisées par **des Certificats d'Economies d'Energie** : les CEE.

Les CEE représentent le principal outil de financement des travaux d'économies d'énergie
=> Environ 5/6 Md€/an

Les acteurs du dispositif

SCHEMA DU DISPOSITIF



DGECC

(Direction Générale de l'Énergie et du Climat)

Fournisseurs Distributeurs d'énergie

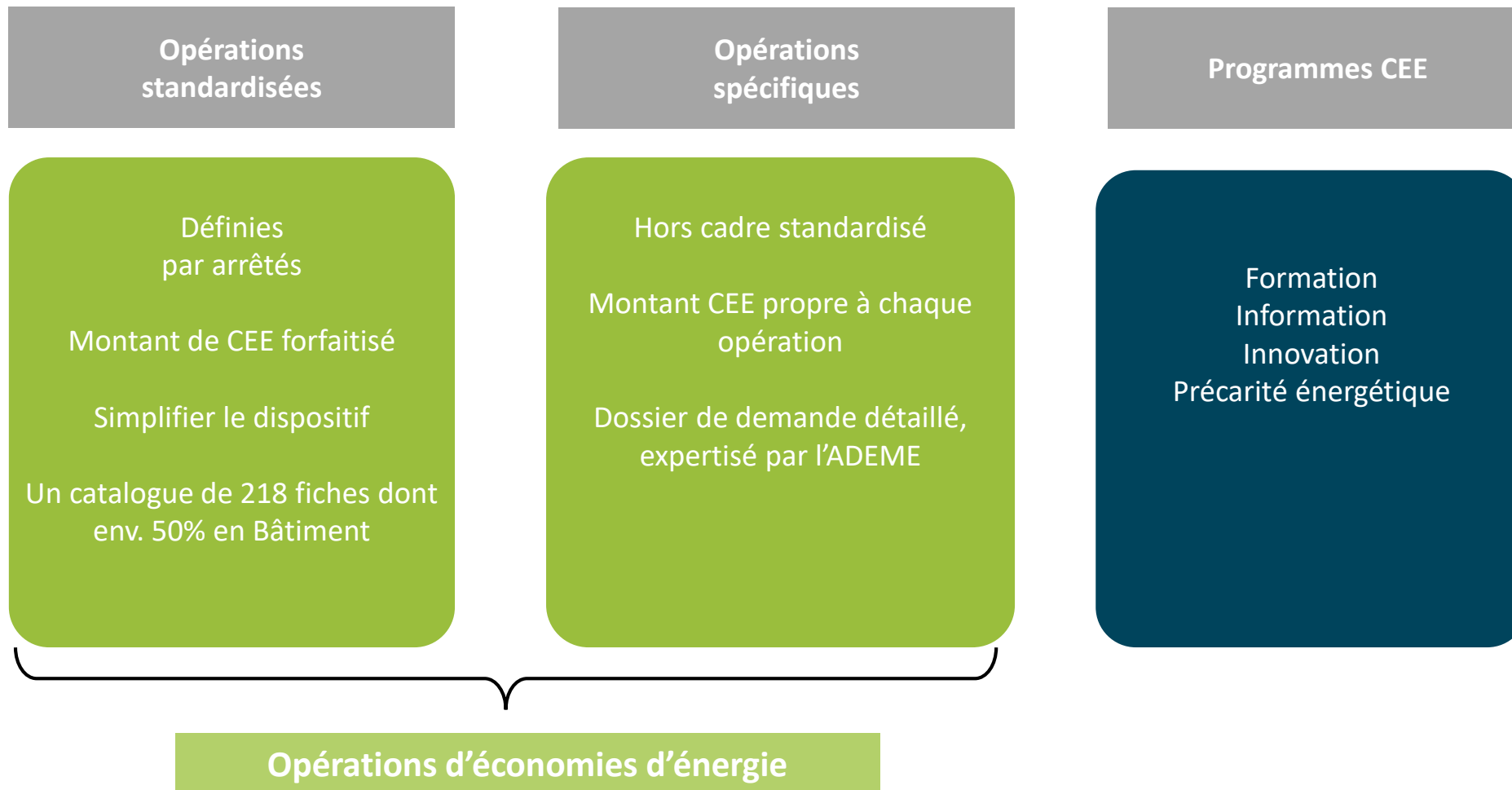


- Collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements, Régions...), ANAH
- Les bailleurs sociaux
- Les sociétés d'économie mixte et SPL dont l'objet est l'efficacité énergétique et proposant du tiers-financement

Bénéficiaires:
Ménages, Entreprises, Collectivités,
Agriculteurs....

Financer ses projets d'Efficacité Energétique avec les CEE

❖ Les 3 manières de bénéficier du dispositif des CEE :



Les opérations standardisées (223 fiches)

- ❖ Opérations couramment réalisées pour lesquelles **une valeur forfaitaire de CEE** a été définie.
- ❖ Les **fiches standardisées** (liste accessible sur le site de l'ATEE [C2E Opérations Standardisées](#))
 - un outil prêt à l'emploi qui permet de calculer le montant de CEE attribué,
 - avec des exigences requises pour la délivrance.
- Publiées par **arrêté ministériel**
- Réparties en 6 secteurs : Industrie, Agriculture, Bâtiment résidentiel, Bâtiment tertiaire, Réseaux, Transports

223 fiches standardisées (Octobre 2023)

Résidentiel
60 fiches
BAR

Tertiaire
59 fiches
BAT

Industrie
32 fiches
IND

Transport
38 fiches
TRA

Agriculture
26 fiches
AGRI

Réseaux
chaud/froid, éclairage extérieur et
électricité
8 fiches
RES

Principales fiches utilisées

CEE classique et précarité :

Les fiches suivantes représentent environ 83% des volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	15,64%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	11,07%
BAR-EN-102	Isolation des murs	10,16%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	10,05%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,92%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	6,68%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	5,79%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,70%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	2,53%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,03%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,52%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,09%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	0,97%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,93%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	0,92%

Le contenu d'une fiche d'opération standardisée 1/2

CHAQUE FICHE D'OPERATION STANDARDISEE EST DECRITE DE LA MEME MANIERE

▪Fiche BAR-EN-102

1. Secteur d'application :

Donne le périmètre de l'opération, précise si l'opération s'applique aux bâtiments neufs ou existants, aux logements collectifs ou individuels.

2. Dénomination :

Explication de l'opération valorisable
(achat d'équipement ou location, valorisation d'un service, etc.)

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Critères d'exigences techniques (performance énergétiques, etc.) et pratiques (installateur RGE) que doit remplir l'équipement et/ou son installation.

Opération n° BAT-EN-102

Isolation des murs

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur murs par l'intérieur ou par l'extérieur.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'une isolation des murs ;
- et la surface d'isolant installé ;
- et la résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface de matériau installée, et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur) évaluées, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées. En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en

Le contenu d'une fiche d'opération standardisée 2/2

CHAQUE FICHE D'OPERATION STANDARDISEE EST DECRITE DE LA MEME MANIERE

▪Fiche BAR-EN-102

4. Durée de vie de l'opération valorisée :

Elle est associée à l'équipement mis en place ou le service.

5. Montant du certificat en kWh Cumac :

Economie d'énergie finale réalisée par l'opération sur toute la durée de vie (actualisée) de l'opération.

Annexe :

Elle comprend de plus la partie A de l'attestation sur l'honneur sur les critères d'éligibilité de l'opération.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² d'isolant en fonction de la zone climatique			X	Surface d'isolant (m ²)
H1	H2	H3		S
1700	1400	900		

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-EN-101, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAR-EN-101 (v. A27.2) : Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

*Date de la visite préalable du bâtiment où ont eu lieu les travaux :

Référence de la facture :

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : Oui Non

*Type de pose (l'isolation est réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé) :

en combles perdus ;

en rampant de toitures

Caractéristiques de l'isolant posé :

*Surface d'isolant posé (m²) :

*Résistance thermique : R (m².K/W) :

Trois étapes clés pour bénéficier des financements CEE

1

Identifier les équipements éligibles aux CEE

- Consulter le catalogue de Fiches CEE sur le site de l'ATEE : [C2E Opérations Standardisées](#)

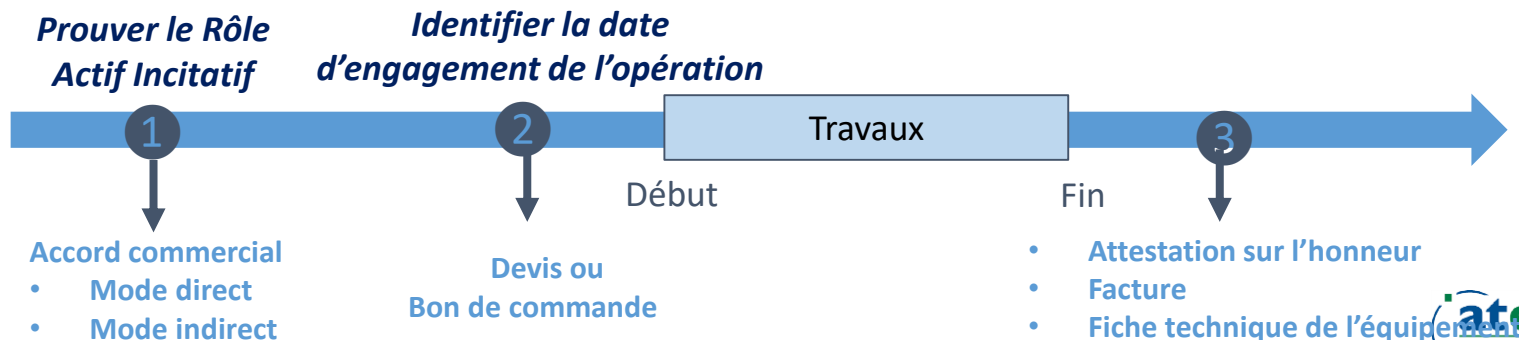
2

Identifier un acteur avec qui travailler et négocier un prix en € / MWhc de CEE

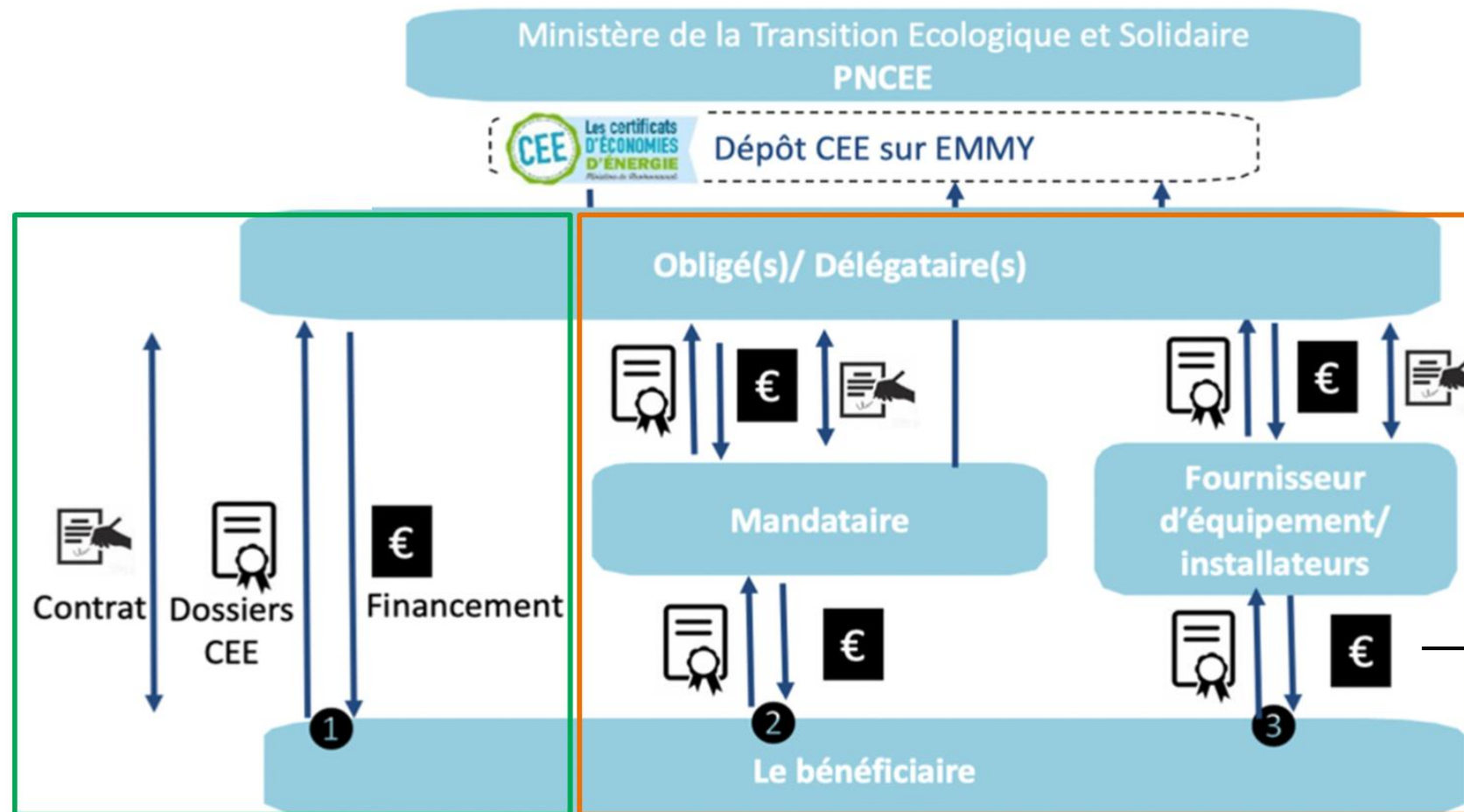
- **Les « obligés »** : Les vendeurs d'énergie dont les ventes annuelles dépassent un seuil fixé
- **Les « délégataires » d'obligations** : entreprises spécialisées dans le dispositif ayant acquis un statut comparable à celui d'un obligé
- **Les fournisseurs d'équipements / Les installateurs** : ces entreprises doivent avoir passé un contrat avec un obligé ou un délégataire
- **Les bureaux d'études** prescripteurs de solutions éligibles au dispositif CEE

3

Constituer le dossier CEE : 3 jalons



Les différents modèles d'affaires



- ❖ Les CEE sont délivrés par le Pôle National CEE (DGEC), après réalisation des travaux
- ❖ L'obtention de CEE se matérialise par l'obtention de kWh cumac sur un compte électronique sur le registre national Emmy, sur lequel se font également les transactions CEE

→ Une certification RGE est nécessaire dans le cadre de nombreuses opérations dans le résidentiel

Valorisation directe

Valorisation indirecte



Sommaire

- 1** Présentation du dispositif
- 2** Les fiches standardisées Industrie
- 3** Les fiches standardisées Tertiaire
- 4** Les Opérations Spécifiques
- 5** Le programme PACTE Industrie
- 6** Où trouver l'information?

Les fiches d'opérations standardisées dédiées à l'Industrie

Froid

- ❖ IND-BA-112 : Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante
- ❖ IND-UT-113 : Système de condensation frigorifique à haute efficacité
- ❖ IND-UT-115 : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir un BP flottante
- ❖ IND-UT-116 : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir un HP flottante
- ❖ IND-UT-117 : Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid
- ❖ IND-UT-135 : Freecooling par eau de refroidissement en substitution d'un groupe froid

Chaud

- ❖ IND-UT-125 : Traitement d'eau performant sur chaudière de production de vapeur
- ❖ IND-UT-103 : Système de récupération de chaleur sur un compresseur d'air
- ❖ IND-UT-104 : Economiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur
- ❖ IND-UT-105 : Brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle
- ❖ IND-UT-118 : Brûleur avec dispositif de récupération de chaleur sur un four industriel
- ❖ IND-BA-117 : Chauffage décentralisé performant
- ❖ IND-UT-130 : Condenseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur

Eclairage

- ❖ IND-BA-113 : Lanterneau d'éclairage zénithal
- ❖ IND-BA-114 : Conduit de lumière naturelle
- ❖ IND-BA-116 : Luminaire à module LED

Motorisation

- ❖ IND-UT-102 : Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone
- ❖ IND-UT-114 : Moto variateur synchrone à aimants permanents ou à reluctance
- ❖ IND-UT-127 : Système de transmission performant
- ❖ IND-UT-132 : Moteur haut rendement de classe IE4
- ❖ IND-UT-133 : Système électronique de pilotage d'un moteur électrique avec récupération d'énergie
- ❖ IND-UT-136 : Systèmes moto-régulés

Autres

- ❖ IND-EN-101 : Isolation des murs (France d'outre-mer)
- ❖ IND-EN-102 : Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer)
- ❖ IND-BA-110 : Déstratificateur ou brasseur d'air
- ❖ IND-UT-113 : Récupérateur de chaleur sur compresseur d'air
- ❖ IND-UT-120 : Compresseur d'air basse pression à vis ou centrifuge
- ❖ IND-UT-121 : Isolation de points singuliers d'un réseau
- ❖ IND-UT-122 : Sécheur d'air comprimé à adsorption utilisant un apport calorifique pour sa régénération
- ❖ IND-UT-124 : Séquenceur électronique pour le pilotage d'une centrale de production d'air comprimé
- ❖ IND-UT-129 : Presse à injecter toute électrique ou hybride
- ❖ IND-UT-134 : Système de mesurage d'IPE
- ❖ IND-UT-131 : Isolation thermique des parois planes ou cylindriques sur des installations industrielles (France métropolitaine)



Les fiches d'opérations standardisées dédiées à l'Industrie

- **INDUSTRIE : Création de fiches 1/2**
- **Création IND-UT-XXX : PAC en relève de chaleur fatale**
 - Rédaction de la fiche de calcul en dialogue avec l'ADEME et la DGEC
- **Création IND-TH-XXX : Stockage d'énergie issue de chaleur fatale en industrie**
 - Rédaction de la fiche de calcul
- **Création IND-UT-XXX : Valorisation de la chaleur fatale en électricité**
 - Rédaction de la fiche de calcul
- **Création IND-UT-XXX : Moteurs performants**
 - Création d'une fiche moteurs performants englobant IND-UT-114 / IND-UT-132 (IE4) / IE5 et + ainsi que la mise en place d'un VEV.



Les fiches d'opérations standardisées dédiées à l'Industrie

- **INDUSTRIE : Création de fiches 2/2**
- **Création IND-UT-XXX : Mise en veille automatique des machines utilisant de l'air comprimé**
 - En cours d'instruction par la DGEC
- **Création IND-UT-XX : Installation frigorifique utilisant du CO2 subcritique ou transcritique**
 - Adaptation d'une fiche existant dans le tertiaire
 - En cours d'instruction par la DGEC
- **Création IND-UT-XXX : Mise en place d'électrovannes de décolmatage avec ou sans optimisation du séquenceur**
 - Rédaction de la fiche d'opportunité



Les fiches d'opérations standardisées dédiées à l'Industrie

- **INDUSTRIE : Révisions – Fiches moteurs**
- **Révision IND-UT-102 : Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone**
 - Mise à jour de l'éco-conception en vigueur depuis Juillet 2021 : Le nouveau règlement n'impose plus l'installation de VEV sur certains moteurs, le périmètre d'application de la fiche se trouve donc élargi.
 - Proposition d'inéligibilité au neuf
- **Révision IND-UT-136 : Systèmes moto-régulés**
 - Mise à jour de l'éco-conception en vigueur Juillet 2023 : La condition d'une classe IE3 dans le cas d'un moteur asynchrone doit être réhaussée selon les puissances et le gain induit doit être mis à jour.
 - Potentiel élargissement des secteurs concernés.
- **Révision IND-UT-114 : Moto-variateur synchrone à aimants permanents ou à réluctance**
- **Révision IND-UT-132 : Moteur asynchrone de classe IE4**
 - Proposition d'une fusion IND-UT-114 - IND-UT-132 "moteurs performants" avec IE5 (voir slide création de fiche 1/2)



Les fiches d'opérations standardisées dédiées à l'Industrie

- **INDUSTRIE : Fiches anciennes à réviser annoncées par la DGEC**
 - **Révision IND-UT-121 : Isolation de points singuliers sur un réseau hydraulique**
 - **Révision IND-UT-117 : Système de récupérateur de chaleur sur un groupe de production de froid**
- **ALLIANCE ALLICE, mandatée par la DGEC, est en cours d'étude pour alimenter ces révisions**



Sommaire

- 1** Présentation du dispositif
- 2** Les fiches standardisées Industrie
- 3** Les fiches standardisées Tertiaire
- 4** Les Opérations Spécifiques
- 5** Le programme PACTE Industrie
- 6** Où trouver l'information?



Les fiches d'opérations standardisées tertiaires

- **TERTIAIRE : Point sur les fiches publiées au 54ème arrêté (JO du 30 septembre 2023)**
 - **Création BAT-TH-160 : Vanne étanche à servo-moteurs économes**
 - **Création BAT-EN-113 : Façade rideaux**

 - **Révision BAT-EN-104 : Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant**
 - **Révision BAT-TH-113 : Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau**
 - **Révision BAT-TH-142 : Système de déstratification d'air**
 - **Révision BAR-TH-123 : Optimiseur de relance en chauffage collectif**
 - **Révision BAT-TH-109 : Optimiseur de relance en chauffage collectif comportant une fonction auto-adaptative**

Les fiches d'opérations standardisées tertiaires

▪ TERTIAIRE : Les fiches d'opérations standardisées existantes

Fiches concernant l'enveloppe du bâtiment, exemples :

BAT-EN-101 : Isolation de combles ou de toitures
BAT-EN-104 : Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
BAT-EN-109 : Réduction des apports solaires par la toiture (France d'outre-mer)

Fiches concernant les équipements du bâtiment, exemples :

BAT-EQ-123 : Moto-variateur synchrone à aimants permanents ou à réductance
BAT-EQ-125 : Fermeture des meubles frigorifiques de vente à température négative
BAT-EQ-127 : Luminaire d'éclairage général à modules LED
BAT-EQ-133 : Systèmes hydro-économiques (France métropolitaine)

59 fiches standardisées (Octobre 2023)

Enveloppe
11 fiches
EN

Service
3 fiches
SE

Équipement
11 fiches
EQ

Thermique
34 fiches
TH

Fiches concernant des services permettant des économies d'énergie dans le bâtiment, exemples :

BAT-SE-103 : Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude
BAT-SE-104 : Contrat de Performance Énergétique Services (CPE Services) Chauffage
BAT-SE-105 : Abaissement de la température de retour vers un réseau de chaleur

Fiches concernant la gestion thermique du bâtiment, exemples :

BAT-TH-102 : Chaudière collective à haute performance énergétique
BAT-TH-113 : Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau
BAT-TH-116 : Système de gestion technique du bâtiment
BAT-TH-125 : Ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant ou modulé
BAT-TH-127 : Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur
BAT-TH-146 : Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire
BAT-TH-157 : Chaudière biomasse collective

Les fiches d'opérations standardisées tertiaires

- TERTIAIRE : Les fiches d'opérations standardisées existantes

BAT-TH-116 : Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires

Secteur d'application

Bâtiment tertiaire existant.

Dénomination

Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment pour un usage chauffage et, le cas échéant, eau chaude sanitaire, refroidissement/climatisation, éclairage et auxiliaires.

Pour un système de gestion technique du bâtiment installé de classe A :

Montant en kWh cumac par m ² de surface gérée par le système pour l'usage considéré						Zone Climatique		Surface gérée par le système pour l'usage considéré (m ²)	
Secteur d'activité	Chauffage	Refroidissement Climatisation	ECS	Eclairage	Auxiliaire	H1	H2		
Bureaux	400	260	16	190	19	X	1,1	X	S
Enseignement	200	71	89	49	8		0,9		
Commerces	560	160	32	23	8		0,6		
Hôtellerie, restauration	420	71	34	74	8				
Santé	200	71	95	12	28				
Autres Secteurs	200	71	16	12	8				



Les fiches d'opérations standardisées tertiaires

- **TERTIAIRE: Point sur les fiches prévues au deuxième semestre 2023 (arrêté de décembre)**

- **Création BAT-TH-XXX : Maintien en température de groupe électrogène de secours par PAC**

Les groupes électrogènes de secours sont en permanence réchauffés entre 40°C et 50°C pour garantir leur démarrage en cas d'urgence. Cette fiche viendrait valoriser le remplacement des résistances chauffantes habituelles par des PAC air/eau.

- **Création BAT-TH-XXX : Système de mesurage des consommations énergétiques par usage**

Mise en place d'un système de mesurage des consommations énergétiques.

Périmètre : bâtiments tertiaires existants non assujettis au décret BACS

- **Révision BAT-TH-116 : Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires**

Suite à des dérives constatées, l'ATEE collecte des données qui permettront de proposer un forfait pour les entrepôts logistiques pour une révision au prochain arrêté.



Sommaire

- 1** Présentation du dispositif
- 2** Les fiches standardisées Industrie
- 3** Les fiches standardisées Tertiaire
- 4** Les Opérations Spécifiques
- 5** Le programme PACTE Industrie
- 6** Où trouver l'information?

Les opérations spécifiques

Pourquoi les opérations spécifiques ?

- ❖ Les fiches d'opérations standardisées ne peuvent pas, à elles seules, rendre compte de tous les types d'actions d'économies d'énergie possibles, certaines actions étant plus complexes ou non génériques.
- ❖ Le dispositif prévoit la valorisation d'opérations dites "spécifiques" dont les montants d'économies d'énergie ne sont pas forfaitisés et sont propres à chaque opération. Elles font l'objet d'un examen particulier par le Pôle National CEE.

Quels principes ?

- ❖ Déterminer une situation de référence (différente de la situation initiale) et une situation prévisionnelle :
 - **la situation de référence** est une situation théorique qui s'appuie sur les meilleurs pratiques (BREF) ou des données sectorielles ou réglementaires. Cette analyse est une étape fondamentale puisqu'elle sert de base pour le calcul des économies d'énergie de l'opération. A noter, le cas où votre opération spécifique s'apparente à une opération standardisée, on pourra utiliser la situation de référence de la fiche standardisée correspondante.
- ❖ Le TRB > 3 ans

Guides des opérations spécifiques
ADEME/ATEE



Les opérations spécifiques

Fiche synthétique relative aux opérations spécifiques en installation fixe

Pour permettre aux demandeurs de préparer la constitution une demande de CEE pour une opération spécifique en installation fixe, une fiche synthétique, téléchargeable ci-dessous, a été établie par le Ministère afin de présenter de manière concise le projet au PNCEE.

Son objectif est d'aider le porteur de projet à vérifier les différents critères d'éligibilité du projet au dispositif des CEE. Les informations demandées ne remplacent en rien la demande de CEE qui devra être faite une fois l'opération achevée.

Fiche de présentation d'une opération spécifique en installation fixe

Montage du projet	
Nom du demandeur de CEE (raison sociale et SIREN)	
Entreprise bénéficiaire de l'opération	<i>Raison sociale et SIREN ? Adresse d'implantation ? Activité principale de l'établissement où est prévue l'opération d'économies d'énergie ?</i>
Autres entreprises concernées par le projet	<i>Ex : Entreprise rachetant l'énergie... (Raison sociale et SIREN ? Adresse d'implantation ?)</i>
<i>Un schéma peut être inséré pour la bonne compréhension du montage du projet</i>	
Aides	<i>Liste des autres aides demandées</i>
Site EU-ETS / ISO 9001 / ISO 50001 de l'entreprise où seront réalisés les travaux et d'autres entreprises concernées par le projet	<i>Le bénéficiaire ou les autres entreprises objets du projet sont-ils soumis à la réglementation européenne sur les quotas carbone ? Si oui, est(sont)-il(s) éligible(s) à des quotas gratuits, et est(sont)-il(s) ISO-9001 ?</i>
Lignes directrices ? Réglementation ?	<i>Le projet suit-il l'une des lignes directrices du 15 juillet 2020 (LD-ETS) ? Préciser la réglementation applicable aux établissements (IED et ses BREFS associés, autres documents de référence...)</i>
Calendrier	
Date de l'Audit énergétique	
Synthèse des dates clés prévisionnelles du projet	<i>Dates envisagées de signature du contrat de travaux, des bons de commande principaux, du démarrage des travaux, de la facture des travaux, de la réception des travaux, de la mise en service, etc. (toute date utile à la compréhension des étapes du projet)</i>
Présentation du projet	
Intitulé	
Conclusions de l'audit énergétique	<i>Présentation courte de 5-6 lignes.</i>
Actions menées	<i>Présentation courte de 5-6 lignes. Un schéma peut être inséré pour la bonne compréhension des actions menées dans le cadre de ce projet.</i>



Sommaire

- 1** Présentation du dispositif
- 2** Les fiches standardisées Industrie
- 3** Les fiches standardisées Tertiaire
- 4** Les Opérations Spécifiques
- 5** Le programme PACTE Industrie
- 6** Où trouver l'information?

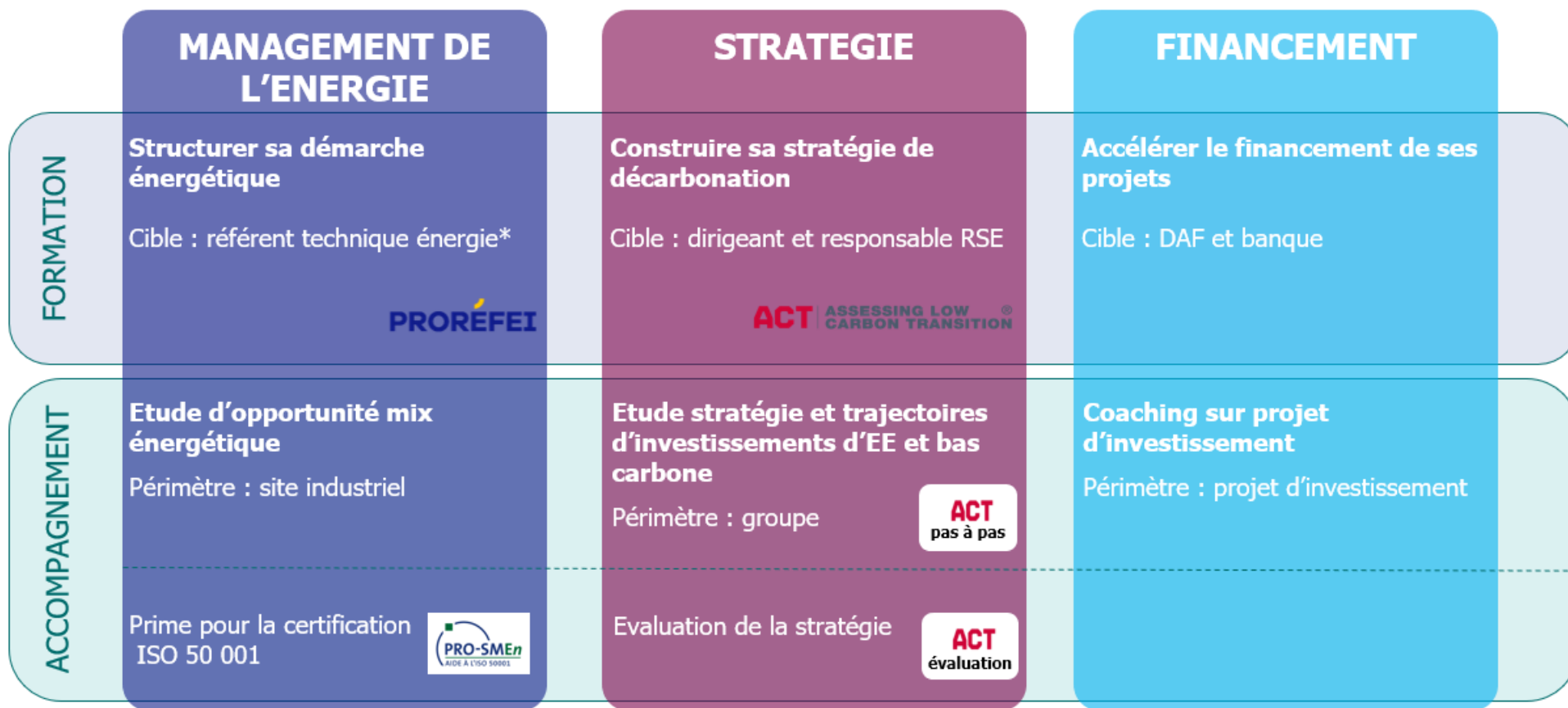


Le programme PACTE Industrie

- ✓ Porteur-pilote ADEME, porteur associé ATEE
 - ✓ Un budget 2023-2026 de 49 M€ financé par le dispositif CEE
- ✓ Objectifs sur la période 2023-2026 :
 - ✓ Formation de 2 700 acteurs de l'industrie
 - ✓ Accompagnement de plus de 1 700 sites et groupes industriels dans la planification de leur transition énergétique
- ✓ Un impact significatif en termes de sobriété énergétique et économique attendu :

Economies d'énergie attendues : 1 à 2 TWh économisés/an
soit 70 à 120 M€/an d'économies sur la facture énergétique des industriels

Une offre adaptée aux besoins des industriels pour passer à l'action !





Sommaire

- 1** Présentation du dispositif
- 2** Les fiches standardisées Industrie
- 3** Les fiches standardisées Tertiaire
- 4** Les Opérations Spécifiques
- 5** Le programme PACTE Industrie
- 6** Où trouver l'information?

Où Trouver l'information?

1

Un arrêté ou décret ? Je les retrouve sur Légifrance

- ✓ Le code de l'énergie
- ✓ Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif
- ✓ Arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande
- ✓ Arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux contrôles

2

Les projets à venir ?

- ✓ Je les retrouve sur le site de l'ATEE
- ✓ Le Club CEE Organise des Webinaires

3

Les lettres d'informations de DGEC ?

Je les retrouves sur :
ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

4

Les fiches d'opérations standardisées ?

Je les retrouve sur :

- ✓ Le site de l'ATEE
- ✓ Le site de l'ADEME
- ✓ Le site du MTE

06

DÉCEMBRE 2023

JOURNÉE TECHNIQUE

CEE



Maison de la Chimie Paris (07)

Organisé par



Avec le soutien de



Solenne Toum : s.toum@atee.fr
Laure Baudart : l.baudart@atee.fr

Retrouvez nous sur le site de l'ATEE :



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

pollutec
ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 

Built by
RX In the business of
building businesses

POLLUTEC.COM



En association avec



PROGRAMME

JOURNÉE TECHNIQUE CEE

Les CEE, outil majeur pour économiser l'énergie
Bilan, panorama et perspectives

06 DÉCEMBRE 2023

INSCRIPTION EN LIGNE



TARIFS

Adhérent : 450€ HT
Non Adhérent : 550€ HT
Distanciel web pour la plénière
uniquement : 250€ HT



MAISON DE LA CHIMIE
28 BIS RUE SAINT-DOMINIQUE,
75007 PARIS



PROGRAMME

PLÉNIÈRE

Amphithéâtre Lavoisier

09H : INTRODUCTION

Nicolas FONDRAZ, Président, ATEE

09H10 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE TECHNIQUE CEE

Diane SIMIU, Directrice du Climat, de l'Efficacité Énergétique et de l'Air, DGEC

09H30 : BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

- **Alexandre DOZIERES**, Sous-directeur de l'Efficacité Énergétique et de la qualité de l'air, DGEC
- **Mathilde PIERRE**, Cheffe de bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC
- **Pascal BARTHE**, Adjoint à la cheffe du bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC
- **Sophie DEHAYES**, Cheffe du Pôle National CEE, DGEC
- **Elisabeth TATREAU**, Déléguée générale du Club C2E, ATEE

10H30 : PAUSE

11H : TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS EUROPÉENS

- **Jean-Sébastien BROCC**, Coordinateur Projet ENSMOV+, IECEP
- **Paul STADLER**, Spécialiste en efficacité énergétique Office fédéral de l'énergie, OFEN (Suisse)

11H30 : PERSPECTIVES DE LA FIN DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF POUR LA 6^{ÈME} PÉRIODE

- **Alexandre DOZIERES**, Sous-directeur de l'Efficacité Énergétique et de la qualité de l'air, DGEC
- **Grégory CHEDIN**, Coordinateur CEE, ADEME
- **Elisabeth TATREAU**, Déléguée générale du Club C2E, ATEE

12H30 : DÉJEUNER

PROGRAMME

ATELIER BÂTIMENTS ET COLLECTIVITÉS

Bailleurs Sociaux, Précarité, Réseaux / 14h - 17h30
Amphithéâtre Lavoisier- Animatrice Elisabeth TATREAUX

14H : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Table ronde animée par **Elisabeth TATREAUX**, Déléguée générale du Club C2E, ATEE

14H30 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

Table ronde animée par **Simon HUFFETEAU**, Coordinateur gouvernemental du plan de rénovation énergétique des bâtiments, Ministères Ecologie Energie Territoires

15H30 : PAUSE

16H : PRÉCARITÉ ET BAILLEURS SOCIAUX

Table ronde animée par **Isolde DEVALIERE**, Chef de projet précarité énergétique, ADEME

16H45 : COLLECTIVITÉS

Table ronde animée par **Grégory CHEDIN**, Coordinateur CEE, ADEME

ATELIER INDUSTRIE / AGRICULTURE / TRANSPORT

Industrie, Transport, Agriculture / 14h - 17h30
Salle 101 - Animateur Daniel CAPPE, Vice-Président de l'ATEE

14H : PROGRAMME PACTE INDUSTRIE

- **Karine MAILLARD**, Pilote du Programme PACTE Industrie / PROREFEI, ATEE
- **Edouard FOURDRIN**, Coordinateur du Programme PACTE Industrie, ADEME

14H20 : INDUSTRIE

Table ronde animée par **Bruno MILLET**, Président du GT Industrie du Club C2E de l'ATEE, Consultant

14H45 : LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Table ronde animée par **Olga LANDESMAN**, Chargée de Mission Réseaux et Opérations Spécifiques, Club C2E, ATEE

15H30 : PAUSE

16H : AGRICULTURE

Table ronde animée par **Ariane GRISEY**, Présidente du GT Agriculture du Club C2E, CTIFL

16H30 : TRANSPORT

Table ronde animée par **Jean-Christophe DESJARDINS**, Président du GT Transport du Club C2E, TotalEnergies

PLAN D'ACCÈS

MAISON DE LA CHIMIE, 28 BIS RUE SAINT-DOMINIQUE, 75007 PARIS



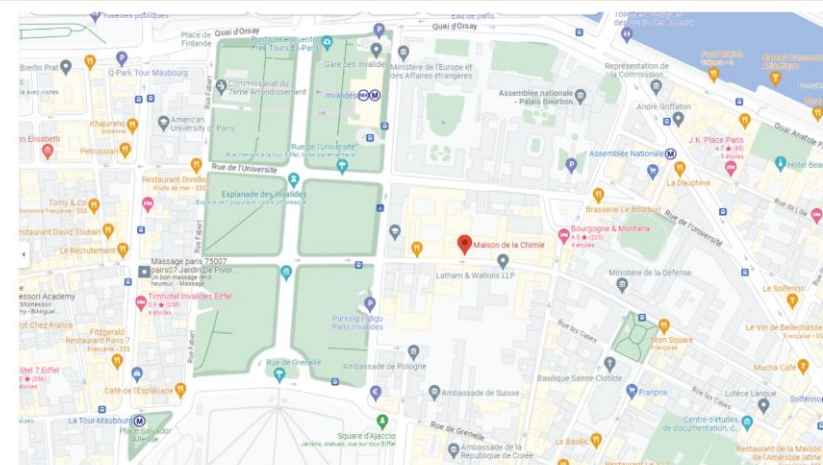
Ligne 8 et 13 (Invalides)
Ligne 12 (Assemblée Nationale)



Ligne C (Esplanade des invalides)



Bus 69 (Esplanade des invalides)
Bus 93 (Invalides)



REJOINDRE L'ATEE



CONTACT COMMUNICATION
Carine Fadat
c.fadat@atee.fr - 06 23 37 60 60



Posez vos questions !

AVANT de poser une question :

1. Pensez aux FAQ (recherche par mot-clé [Ctrl+F]) : [Ministère MTE](#) / [Club C2E](#)
2. Retournez aux fondamentaux :
 - ✓ [Le code de l'énergie](#)
 - ✓ Arrêté du [29 décembre 2014](#) relatif aux modalités d'application du dispositif
 - ✓ Arrêté du [4 septembre 2014](#) fixant la liste des éléments d'une demande
 - ✓ Arrêté du [28 septembre 2021](#) relatif aux contrôles
 - ✓ Arrêté du [22 décembre 2014](#) définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie
3. Rassemblez vos questions

Vous CONTACTEZ le Club C2E :

- Mentionnez explicitement l'action envisagée et la référence de la fiche d'opération standardisée visée
- Fournissez un maximum de détails
- Pour les questions SECTORISATION : [Utiliser le formalisme de la FAQ du Ministère.](#)
- Précisez si un Coup de Pouce est envisagé

Vos questions sont traitées en réunion d'équipe

Le Club C2E vous répondra dans les meilleurs délais

